



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mardi 14 Avril 2015**

Date de la convocation 07 Avril 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>LACOSTE :</b> M.SAN MARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIÈRES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude,  M.DÔ Laurent à Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela,  Mme OLLIE Sophie à Mme PRULHIÈRE Yolande,  Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard,  Mme GUERIN Audrey à M.VALERO Claude.</p>

**Objet : Appel à projet LEADER – Candidature pour le programme 2014/2020.**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » qui depuis 1991 a fait l'objet de trois programmes d'initiatives communautaires (LEADER I, LEADER II, LEADER+) puis a été intégré au programme de développement rural hexagonal (2007-2013).

Il ajoute que le territoire du Cœur d'Hérault a été bénéficiaire d'un premier programme LEADER 2007-2013. Le bilan de ce programme qui s'achève a permis de montrer les effets positifs de ce programme pour dynamiser et encourager les synergies entre acteurs et les projets innovants. Près de 80 projets de développement local inscrits dans la priorité ciblée « Un accueil intégré et des synergies en Cœur d'Hérault », ont ainsi été soutenus grâce à une enveloppe financière de 1 409 000 euros. Cette première expérience est riche d'enseignements qui nous incitent à poursuivre et améliorer les dynamiques de développement local et d'innovation sur notre territoire.

Le programme LEADER est reconduit pour la période 2014-2020, intégré au programme régional de développement rural FEADER et les dossiers de candidature ont été déposés auprès de la Région fin février 2015.

Les trois Communautés de communes regroupées au sein du Pays Cœur d'Hérault ont **souhaité candidater à cet appel à projet régional pour bénéficier d'une nouvelle enveloppe de fonds européen afin de permettre de financer des projets locaux innovants inscrits dans une stratégie de développement local définis par les acteurs locaux.**

Depuis septembre 2014, le Pays cœur d'Hérault s'est engagé dans l'élaboration concertée d'une nouvelle stratégie de développement local, cohérente avec le nouveau projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault à l'horizon 2025.

Suite à l'évaluation du premier programme LEADER et après une phase de concertation pour actualiser le diagnostic de territoire, un avant-projet de stratégie a été élaboré par un comité technique regroupant les trois Communautés de communes et des représentants du Conseil de développement du Pays qui s'est réuni une dizaine de fois.

Cette nouvelle stratégie LEADER a été présentée et discutée le 20 janvier 2015 à Montpeyroux avec près de 90 personnes représentant les forces vives du territoire (élus, acteurs socio-économiques, associations ...). Les participants ont été invités à remettre également des fiches d'idées et de projets destinés à enrichir et affiner la stratégie. Un comité de relecture a également été constitué ce jour-là afin de partager cette candidature avec le plus grand nombre.

Au final, le nouveau projet de stratégie LEADER s'articule autour de 3 grands axes déclinés en fiches-mesures :

AXE 1 : Miser sur l'INNOVATION comme levier de développement et de création d'emplois durables

AXE 2 : Réussir la TRANSITION écologique et énergétique, facteur d'économie des ressources, de cohésion sociale et de développement économique

AXE 3 : VALORISER les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire

Le titre proposé pour cette nouvelle stratégie est :

« Convivencia II : Innover et entreprendre pour mieux vivre en Cœur d'Hérault »

Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir cette candidature.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPORTE** son soutien à cette candidature LEADER,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150416-2015-04-14-18-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2015  
Date de réception préfecture : 21/04/2015